



Département de l'Energie et des Mines
DRAGSI/DSI

Rabat, le25.FEV.2020

ERRATUM N°1

OBJET/ : Erratum au dossier d'Appel d'offre n°1/2020/DSI

REF/ : Articles 3 et 29 du CPS

J'ai l'honneur de vous faire part de la rectification introduite au niveau des articles précités à la référence, de l'appel d'offres mentionné ci-dessus, **(les modifications sont portées en rouge)** :

CPS

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

.....

1. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat.

Le reste est sans changement

ARTICLE 29 : OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

.....

- Signaler immédiatement au titulaire par moyens de communications cités dans l'article 30 ci-après, tous dérangements survenus dans le fonctionnement des licences objet du marché, ou en relation avec ces licences.

Le Chef de la Division
des Systèmes d'Information
Signé : Nourddine ABDELMOUKTADIR